



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Charbonnages de France

Question écrite n° 15126

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que la cokerie de Carling est un élément important du tissu industriel de l'Est mosellan. Elle a certes été créée dans une logique de valorisation du charbon lorrain, toutefois, compte tenu des possibilités d'approvisionnement en charbons étrangers, sa pérennité n'est en aucun cas tributaire de la fermeture des mines. C'est d'autant plus vrai qu'actuellement, en raison du sous-investissement constaté dans les différentes cokeries européennes, le marché du coke sidérurgique bénéficie d'une conjoncture favorable justifiant une prolongation de la durée de vie de la cokerie de Carling. Plusieurs documents d'origine ministérielle reconnaissent notamment que les prix du coke sidérurgique sont en augmentation sur le long terme. Cependant, la survie de la cokerie de Carling est également tributaire des investissements de réfection et de modernisation indispensables pour améliorer la productivité et pour régler les problèmes d'environnement (pollution de l'eau et de l'air). Les pouvoirs publics devraient donc donner leur feu vert au lancement des investissements initialement prévus. C'est d'autant plus indispensable que la modernisation de la cokerie permettra ensuite d'engager une négociation sérieuse. Confrontés à la fermeture de pans entiers de leurs industries traditionnelles (houillères, sidérurgie, textile...), les Lorrains ne comprendraient pas que le Gouvernement ne fasse pas son possible pour sauvegarder au moins les activités qui peuvent l'être. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique les décisions définitives qu'il envisage de prendre au sujet de ce dossier extrêmement important.

Texte de la réponse

Il est exact que le marché du coke sidérurgique en Europe s'est amélioré à partir du dernier trimestre 2002, ce qui s'est traduit notamment par une augmentation des prix. En ce qui concerne la cokerie de Carling, il faut toutefois noter que l'augmentation des prix de vente de cokes en fin d'année n'a pas permis d'améliorer notablement le résultat d'exploitation de 2002, une nouvelle fois fortement déficitaire. De même, malgré l'embellie du marché, les comptes de la cokerie n'atteindront pas l'équilibre à la fin de 2003. Malgré une recherche active de repreneurs en France et à l'étranger à partir de la mi-2001, Charbonnages de France (CdF) n'a pas pu finaliser la cession de ses cokeries ; à l'époque, les sidérurgistes n'avaient pas manifesté d'intérêt pour l'acquisition de Carling. L'échec de la cession a conduit les houillères du bassin de Lorraine à proposer à l'Etat et aux partenaires sociaux un plan de fermeture progressif de la cokerie d'ici à 2005. Cette même perspective de fermeture a permis de contenir au niveau immédiatement utile les investissements de mise en conformité de la cokerie avec les lois sur l'eau et sur l'air, qui s'élèveraient en cas de poursuite de l'activité à plus de 18 millions d'euros. A ce stade, aucune donnée nouvelle ne permet de penser que l'activité de la cokerie puisse se prolonger au-delà des échéances qui ont été avancées. Toutefois, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie restera attentif à toute opportunité de reprise qui pourrait se présenter.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15126

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2340

Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6202